

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2020**

Date de convocation du Conseil Municipal : 17.02.2020  
Date d'affichage du compte-rendu : 25.02.2020  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 38  
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 33

Le vingt-quatre Février deux mille vingt, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Fabrice **MICHELET** Maire, Mme Sylvie **MAGNAIN** 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Joël **PROUST** 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Amanda **HOLMES** 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jean-Marie **VALLET** 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Rodolphe **FOURRÉ** 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Henri **MOINARD** 7<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude **PAPOT** 8<sup>ème</sup> Adjoint, M. Timothy **WEIR**, M. Robin **HOLMES**, M. Patrice **BAUDOUIN**, Mme Emilie **BAUDREZ**, M. Claude **REDIEN** Maire-délégué Tillou, Mme Sophie **ROBION**, M. Jean **WAROUX** Maire-délégué Crézières, Mme Valérie **COUARRAZE**, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Marie-Claire **VEQUE** Maire-délégué La Bataille, M. Noël **GIRAUD**, M. Arthur **JONES**, M. Christian **GRIPPON**, M. Patrick **COIRAULT**, M. Pascal **TRUTEAU**, Mme Dominique **COIRIER**, Mme Sylvie **COUTEAU**, Mme Séverine **BERLAND**, Mme Stéphanie **ROBERT**, Mme Ginette **HAYE**, Mme Annie **GONNORD** et M. Patrick **PETIT**

**ETAIENT ABSENTS** : Mme Marie-Noëlle **RINGEISEN** et Mme Peggy **AUGUSTIN** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Claude **PAPOT** et Mme Stéphanie **ROBERT** ainsi que M. Jean-Luc **COUTANT**, Mme Martine **DUMEIGE**, Mme Karen **BOUTY**, M. Jean **GENAIS** et Mme Jacqueline **LORET** non représentés.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Emilie **BAUDREZ**.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée et indique que cette séance a un caractère particulier car il s'agit de la dernière du mandat.

Après adoption du compte rendu de la séance du 27 Janvier 2020, le Conseil Municipal délibère comme suit :

### **BILAN D'ACTIVITES 2019 DE LA MEDIATHEQUE**

Madame Christelle Fillipini responsable de la médiathèque de Chef Boutonne est invitée à présenter et commenter le bilan de l'activité 2019 de la médiathèque en soulignant quelques points :

- Légère baisse des inscrits actifs avec cependant le retour de certains adhérents
- Répartition des adhérents : adultes 72% - enfants 25% – classes 2% - collectivités 1%
- Stabilité de la répartition des adhérents selon la provenance 25% géographique avec une légère baisse des hors commune : 55% de Chef boutonne – 28 % hors commune et 17% hors canton
- Le désherbage a été plus faible en 2019 qu'en 2018
- Stabilité des achats de livres
- Le nombre annuel de prêts est de 8 791 (8 959 en 2018)
- Le budget alloué pour l'activité représente environ 10 000 € par an
- La fréquentation est approximativement de 15 personnes par jour.

Monsieur le Maire indique que l'activité de la médiathèque est en période de mutation eu égard à l'usage du numérique Elle doit à ce titre, continuellement s'adapter aux outils correspondants pour répondre aux attentes des usagers.

Madame Fillipini indique, par ailleurs, que la médiathèque a davantage contribué aux animations communales en 2019. Elle en dresse la liste, ce qui donne l'occasion à Madame Magnain adjointe chargée de l'animation locale de la remercier ainsi qu'Aurore et d'évoquer, plus particulièrement, le partenariat mené avec l'association ARBRES.

Elle communique ensuite le projet de programme 2020 pour lequel une large communication sera faite.

Monsieur le Maire indique qu'il conviendra de mener une réflexion plus générale sur l'ensemble de la commune pour permettre l'accès de l'offre au plus grand nombre, tout en préservant les particularités de chaque commune historique.

## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission Animation de la vie locale réunie le 19 février, présentée par Madame Magnain adjoint chargée de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'attribution des aides suivantes :

- Association ARBRES au titre d'un programme de vulgarisation agricole à Kpélé Agavé au Togo (village jumelé avec Chef Boutonne) et plus particulièrement pour aider au financement des salaires de l'animateur agricole diplômé et du technicien agricole : 1 100 € (Madame Couarrazze membre du bureau de l'association n'a pas participé au vote)
- Association Surfin'Boutonne pour l'organisation d'un concert avec « Atomic Silence » et « Harkus » : 400 €

## TARIFS DES ANIMATIONS COMMUNALES 2020

Sur proposition de la commission Animation de la vie locale présentée par Madame Magnain adjoint responsable de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe les tarifs suivants dans le cadre du programme d'animations communales 2020 et futures :

- Accès à chacun des ateliers proposés par certains artistes, dans le cadre des animations ou expositions : 10 € pour les adultes et gratuité pour les moins de 16 ans
- Tarif d'entrées pour les spectacles payants (en 2020 : Concert Anouman Swing Trio, Concert Mensa Sonora, Spectacle Chandalaé et musiques irlandaises) : 10 € pour les adultes et gratuité pour les moins de 16 ans
- Tarif pour les repas proposés par la municipalité : 10 €
- Tarif d'entrées pour la soirée de cinéma en plein air : 5€ pour les adultes et gratuité pour les moins de 16 ans.

## COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE PARC LOCATIF

Monsieur Claude Redien maire délégué de Tillou responsable de la commission Finances, présente et commente les comptes administratifs 2019, préalablement étudiés par la commission puis transmis aux élus avec la convocation :

### BUDGET ANNEXE DU PARC LOCATIF

Ce budget annexe correspond aux dépenses et recettes réalisées en 2019 au titre des logements locatifs de la commune.

Monsieur Redien commente le comparatif entre le CA 2019 et le CA 2018 après avoir précisé que ces écritures comptables des communes historiques de Crézières, La Bataille et Tillou étaient avant la création de la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2019, intégrées dans les écritures du budget unique de chacune d'elles.

Monsieur Redien rappelle que le montant reversé par ce budget annexe au budget principal avait été minoré en 2019 et ainsi ramené de 70 000 € à 30 000 €, pour avoir une lisibilité prudente de cette activité après l'intégration des logements communaux des 4 communes et pour anticiper notamment, le financement du projet d'aménagement de la maison acquise à Tillou, destinée à la location, après sa démolition partielle pour la sécurisation de la giration sur ce carrefour.

L'exécution de ce budget ne suscite aucune remarque particulière.

L'assemblée sous la présidence de Madame Sylvie Magnain adjointe, en l'absence de Monsieur Fabrice Michelet qui a quitté la salle pour le vote, valide à l'unanimité, le Compte de Gestion 2019 et le Compte Administratif 2019 du budget annexe du parc locatif de Chef-Boutonne dont les résultats sont les suivants :

	Recettes	Dépenses	Résultat 2019	Résultats antérieurs reportés	Résultat total
Fonctionnement	164 018,72 €	68 269,76 €	95 748,96 €	4 869,07 €	100 618,03 €
Investissement	65 682,39 €	79 081,90 €	-13 399,51 €	-14 675,06 €	- 28 074,57 €
		Résultats cumulés	82 349,45 €	-9 805,99 €	72 543,46 €

## BUDGET ANNEXE DE LA GARENNE DU BOIS AUX PINS

Ce budget annexe correspond aux écritures de stock de la Garenne du Bois aux Pins.

L'exécution de ce budget ne suscite aucune remarque particulière.

L'assemblée sous la présidence de Madame Sylvie Magnain adjointe, en l'absence de Monsieur Fabrice Michelet qui a quitté la salle pour le vote, valide à l'unanimité, le Compte de Gestion 2019 et le Compte Administratif 2019 du budget annexe de la Garenne du Bois aux Pins dont les résultats sont les suivants :

	Année 2019	Résultat 2018	total cumulé
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Recettes	413 614,36 €	- €	413 614,36 €
Dépenses	413 614,36 €	3 139,29 €	416 753,65 €
<b>RESULTAT</b>	<b>- €</b>	<b>- 3 139,29 €</b>	<b>- 3 139,29 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Recettes	408 874,36 €		408 874,36 €
Dépenses	411 244,36 €	36 274,36 €	447 518,72 €
<b>RESULTAT</b>	<b>- 2 370,00 €</b>	<b>- 36 274,36 €</b>	<b>- 38 644,36 €</b>
			<b>- 41 783,65 €</b>

## BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX

Monsieur Claude Redien rappelle que ce budget annexe du service des eaux, est dissout depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 du fait du transfert de la compétence eau au Syndicat 4B décidée en juin 2019.

Il regrette que certaines écritures de fin d'année n'aient pas été prises en charge par le comptable, ce qui majore le résultat prévisionnel transféré ainsi plus conséquent que prévu du fait de ce report d'écritures que le Syndicat 4B devra prendre en charge en 2020. Le résultat global n'en est pas modifié mais décalé dans le temps.

Monsieur Redien commente les difficultés comptables de ce transfert qui, après concertation avec les services de la Direction Départementale des Finances Publiques, devraient être résolues avec la rédaction d'une délibération concordante entre la commune et le Syndicat 4B, plus précise. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise cette délibération qui ne remet pas en cause la décision du 6 juin dernier.

L'assemblée sous la présidence de Madame Sylvie Magnain adjointe, en l'absence de Monsieur Fabrice Michelet qui a quitté la salle pour le vote, valide à l'unanimité, le Compte de Gestion 2019 et le Compte Administratif 2019 du budget annexe du Service des Eaux de Chef-Boutonne dont les résultats sont les suivants :

	Recettes	Dépenses	résultat 2019	EXC 2018	RESULTAT CUMULE
<b>fonctionnement</b>	133 921,06 €	65 745,87 €	68 175,19 €	119 645,30 €	187 820,49 €
<b>Investissement</b>	50 000,00 €	20 516,62 €	29 483,38 €	57 500,95 €	86 984,33 €
		<b>résultats cumulés</b>	<b>97 658,57 €</b>	<b>177 146,25 €</b>	<b>274 804,82 €</b>

## BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur Claude Redien commente les résultats 2019 du budget principal de la commune ainsi synthétisés :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	CA TOTAL 2018	BP ACTUALISE	CA 2019	CA2019/BP2019		CA2019 / CA2018	
				différence	différence en %	différence	différence en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	458 397,13 €	474 500,00 €	473 886,75 €	- 613,25 €	-0,13%	15 489,62 €	3,26%
012 CHARGES DE PERSONNEL	892 560,38 €	896 000,00 €	894 680,47 €	- 1 319,53 €	-0,15%	2 120,09 €	0,24%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	27 493,00 €	27 240,00 €	11 600,00 €	- 15 640,00 €	-57,42%	-15 893,00 €	-57,69%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	303 657,62 €	283 227,00 €	297 697,64 €	14 470,64 €	5,11%	- 5 959,98 €	-0,59%
66 CHARGES FINANCIERES	61 384,10 €	55 000,00 €	52 361,09 €	- 2 638,91 €	-4,80%	- 9 023,01 €	-16,41%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 086,14 €	333,00 €	333,00 €	- €	0,00%	- 1 753,14 €	-84,04%
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>	<b>1 745 578,37 €</b>	<b>1 736 300,00 €</b>	<b>1 730 558,95 €</b>	<b>- 5 741,05 €</b>	<b>-0,33%</b>	<b>-15 019,42 €</b>	<b>-0,57%</b>
sans charges except	1 743 492,23 €	1 735 967,00 €	1 730 225,95 €	- 5 741,05 €	-0,33%	-13 266,28 €	-0,50%

FONCTIONNEMENT RECETTES		CA 2018	BP 2019	CA2019	CA2019/BP2019		CA2019/CA2018	
					différence	=/ en %	différence	=/ en %
002	Excédent antérieur reporté	0,00	- €	- €	0,00		0,00	
013	ATTENUATION DE CHARGES	27 581,02	7 007,58 €	18 605,43 €	11 597,85 €	1,66 €	- 20 573,44 €	- 0,75 €
70	PRODUITS DES SERVICES	141 059,83	131 800,00 €	132 098,58 €	298,58 €	0,00 €	- 9 259,83 €	- 0,07 €
73	IMPOTS ET TAXES	1 314 723,85	1 246 796,00	1 239 731,34 €	- 7 064,66 €	- 0,01 €	- 67 927,85 €	- 0,05 €
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS	772 017,31	849 655,00	851 021,60 €	1 366,60 €	0,00 €	77 637,69 €	0,10 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	109 172,41	41 250,00	40 481,43 €	- 768,57 €	- 0,02 €	- 67 922,41 €	- 0,62 €
76	PRODUITS FINANCIERS	70,39	70,00	82,13 €	82,13 €	1,17 €	- 0,39 €	- 0,01 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 817,85	0,00	9 209,23 €	9 209,23 €		- 9 817,85 €	- 1,00 €
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENT	0,00	0,00	- €	- €		- €	
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		2 374 442,66	2 276 578,58	2 291 229,74 €	14 651,16 €	0,01 €	- 97 864,08 €	- 0,04 €
RECETTES sans recettes exceptionnelles		2 364 624,81	2 276 578,58	2 282 020,51 €	5 441,93 €	0,00 €	- 88 046,23 €	- 0,04 €

Madame Sophie Robion qui avait annoncé son retard arrive.

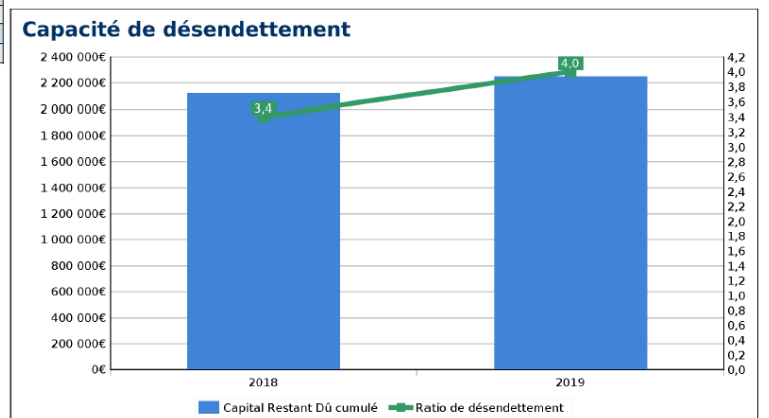
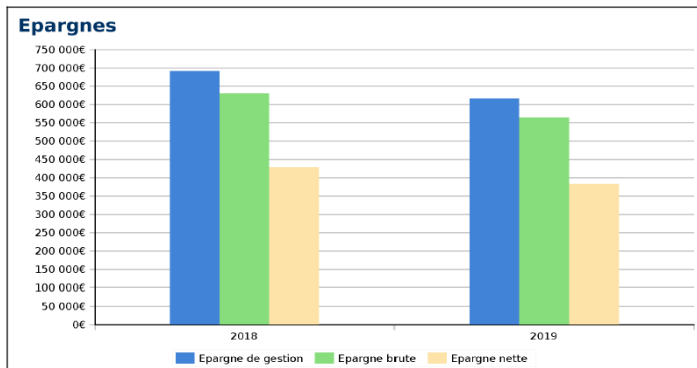
Monsieur Claude Redien évoque ensuite :

la capacité d'autofinancement qui reste très satisfaisante

La capacité de désendettement ainsi représentée

	2018	2019
Recettes de fonctionnement	2 374 442	2 291 227
Épargne de gestion	691 709	616 579
Épargne brute	630 325	564 218
Taux d'épargne brute (en %)	26,56 %	24,63 %
Épargne nette	427 853	383 379

Ratio	2018	2019
	3,4 ans	4 ans



Ces 2 graphiques montrent la bonne santé financière de la commune.

Monsieur Claude Redien et Monsieur le Maire répondent aux diverses questions et exposent les particularités de l'exercice, notamment quant au contingent au Sivu majoré du fait des chantiers plus nombreux.

L'année 2019 a été une année de transition du fait de la création de la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2019. En effet, des harmonisations ou ajustements quant aux pratiques initiales de chacune commune historique, ont été nécessaires en 2019.

Puis l'assemblée sous la présidence de Madame Sylvie Magnain adjointe, en l'absence de Monsieur Fabrice Michelet qui a quitté la salle pour le vote, valide à l'unanimité, le Compte de Gestion 2019 et le Compte Administratif 2019 du budget de Chef-Boutonne dont les résultats sont les suivants :

	Année 2019	Excédent reporté 2018	TOTAL CUMULE
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Recettes	2 291 229,74 €	378 197,42 €	2 669 427,16 €
Dépenses	1 730 558,95 €		1 730 558,95 €
Déficit			
Excédent	560 670,79 €	378 197,42 €	938 868,21 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Recettes	1 395 425,43 €	63 362,97 €	1 458 788,40 €
Dépenses	780 297,49 €		780 297,49 €
Déficit			
Excédent	615 127,94 €	63 362,97 €	678 490,91 €
			1 617 359,12 €

## REORGANISATION DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le RPIC (Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré) de Chef Boutonne et Fontenille comprend l'école maternelle des 2 Jardins et l'école élémentaire des Tulipiers.

Présenté par l'Inspection Académique comme une volonté de rationaliser la gestion des écoles tout en leur donnant plus de moyens, la fusion des écoles maternelle et élémentaire de Chef-Boutonne est en projet pour la rentrée 2020-2021.

L'éducation Nationale propose donc la fusion des 2 écoles en une seule sous l'appellation « école primaire », garantissant le fait qu'il n'y ait pas de fermeture de classe à la rentrée 2020-2021. Il n'y aurait alors plus qu'un seul directeur. Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré avec Monsieur Arthur Jones délégué aux écoles, Madame l'Inspectrice et les enseignants des 2 établissements à ce sujet.

Après discussion et réponse aux questions posées, le Conseil Municipal accepte la fermeture administrative de l'école maternelle et la fusion des 2 écoles maternelle et élémentaire du RPIC Chef-Boutonne / Fontenille en une seule, formant le RPIC primaire Chef-Boutonne / Fontenille à la rentrée scolaire 2020-2021.

## SCENOGRAPHIE DU CHATEAU DE JAVARZAY

Monsieur le Maire indique que suite à la présentation de l'avant-Projet Définitif du projet de scénographie du château de Javarzay lors de la dernière séance et l'accueil favorable des élus, un point financier a été fait avec Monsieur Delattre de Nuuds, Maître d'œuvre pour la suite à donner.

Sur proposition de Monsieur Delattre le Conseil Municipal à l'unanimité :

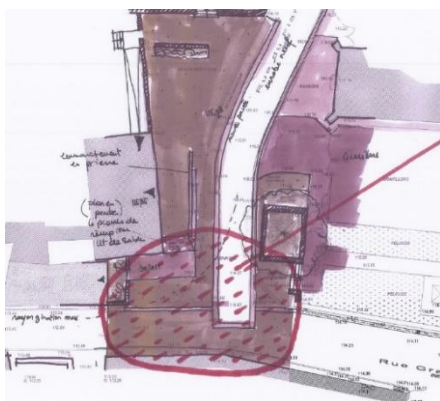
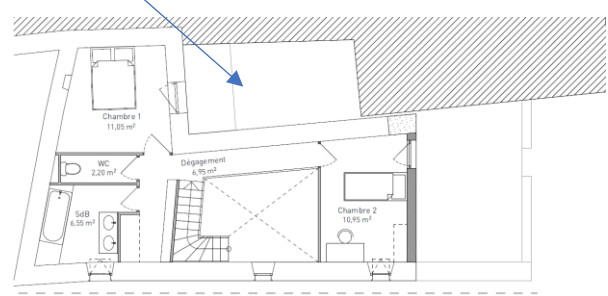
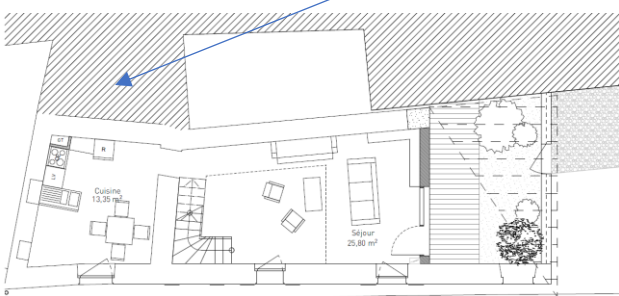
- Valide la phase conditionnelle de la maîtrise d'œuvre
- Valide le maintien de l'enveloppe prévisionnelle de 380 000 € annoncée comme acceptable et tenable par le maître d'œuvre, même si elle est légèrement inférieure à l'évaluation à ce stade de l'APD
- Autorise la consultation et fixe ainsi les critères de sélection des offres : 40% Prix et 60% valeurs techniques.

## STRUCTURATION DU CENTRE BOURG DE TILLOU : PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET

Monsieur Claude Redien commente l'APS Avant-Projet Sommaire du projet d'aménagement du carrefour du centre bourg de Tillou et la réhabilitation du logement de la maison acquise par la commune dans le cadre de ce projet et demande un arbitrage de l'assemblée pour la suite à donner.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission Travaux, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide l'usage de cette zone en affectant au logement la courette située à l'arrière de la mairie



- valide ainsi la zone d'aménagement pour la sécurisation du carrefour aux abords de la mairie et du logement évoqué ci-dessus .

Sur proposition de la commission Finances qui a étudié les offres reçues, valide les devis les mieux- disants pour :

- la réalisation de diagnostics complémentaires avant travaux, présenté par Emaidiag de Bressuire (79) pour un montant de 810 € HT
- la réalisation d'une étude géotechnique, présenté par Géotechnique de Saint-Benoit (86) pour un montant de 2 020 € HT.

## ORGANISATION MATERIELLE DES ELECTIONS MUNICIPALES

Le tableau des permanences pour les élections municipales du 15 mars est préétabli.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole aux rapporteurs de commissions :**

Madame Sylvie Magnain rappelle que la dernière réunion de la commission « Animation de la ville » aura lieu le 26 février afin notamment, de finaliser les animations du guide estival 2020 ? puis elle annonce le lâcher de truites avant l'ouverture de l'étang de Javarzay.

Elle remercie vivement les membres de la commission animation qui œuvre depuis 2014 avec l'intégration des nouveaux membres tous aussi impliqués, depuis janvier 2019 et témoigne du plaisir qu'elle a également eu à travailler avec les agents et les associations depuis 2004.

Madame Nicole Bettan annonce la dernière réunion de ce mandat, du Centre Communal d'Action Sociale le 25 février.

Monsieur Joël Proust évoque les travaux en cours et leur état d'avancement

Monsieur Claude Redien rappelle « l'opération Plantations » sur Tillou et La Bataille dans le cadre de l'appel à projet du Conseil Départemental co-financeur. Elle se déroulera début mars en partenariat avec les établissements scolaires de la commune.

Plusieurs élus (Sylvie Couteau – Pascal Truteau- Christian Gripon et Arthur Jones) évoquent ensuite diverses dégradations ou dysfonctionnements et l'état d'avancement de certains projets.

Chacun des 4 maires des communes historiques s'exprime sur la fin de ce mandat. L'intégralité de leurs propos sera consultable sur le site internet de la commune [www.chef-Boutonne.fr](http://www.chef-Boutonne.fr) et sera affiché dans les panneaux d'affichage.

Puis l'assemblée partage le verre de l'amitié.

Ainsi délibéré en mairie de Chef Boutonne le 24 Février 2020.

Le Maire,  
Fabrice MICHELET